EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Géraldine BASTIEN, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.
Mme Dominique BRIAT arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pascal GUITTARD).
Mme Nicaise JOSEPH et M. Nicolas BONNET arrivent avant le débat de la question n°1.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Jean-Pierre BRENAS).
Mme Marion CANALES arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Nicaise JOSEPH).
Mme Valérie BERNARD arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à M. Grégory BERNARD).
Mme Isabelle LAVEST arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA).
Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Cécile AUDET).
Mme Marianne MAXIMI quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°3 à n°7 et donne pouvoir à M. Alparslan COSKUN.
M. le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°10 et n°11.
M. Florent NARANJO quitte la séance avant le vote de la question n°11.
Mme Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à M. Christophe BERTUCAT.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 74

SUBVENTIONS A DES AMICALES LAÏQUES, MOUVEMENTS DE JEUNES ET ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET SOCIOEDUCATIVES

Ne prend pas part au vote de la délibération : Christophe BERTUCAT en tant que membre du Conseil d'Administration du Foyer de jeunes et d'éducation populaire de l'amicale laique Chanteranne

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions à des amicales laïques, mouvements de jeunes et associations socioculturelles et socio-éducatives, auxquelles les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2019, il vous est proposé, en accord avec votre commission :
- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-après, pour un montant global de 104 160 €
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées

FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE DE LA PLAINE :

L'activité principale de cette association est de proposée des ateliers d'apprentissage de la musique rock. Ils ont pour but de donner aux jeunes participants la possibilité de se rencontrer et de partager diverses expériences musicales (répétitions en groupe, productions artistiques,...). Les animateurs sont attentifs à ce que cet apprentissage de la musique et ses déclinaisons soient le moyen de transmettre différentes valeurs telles que le respect des autres, du matériel et des locaux.

Le FJEP La Plaine accueille également les personnes désirant pratiquer une activité récréative, éducative, sociale, sportive (rencontres conviviales, gym, randonnée pédestre,...).

Budget de l'association :	41 539 €
Subvention attribuée en 2018 :	22 490 €
Subvention demandée :	22 490 €
Subvention proposée :	22 490 €

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS LAIQUES DU PUY-DE-DÔME :

La Fédération Départementale des Associations Laïques du Puy de Dôme (FAL) est l'un des acteurs principaux, sur la commune de la mise en œuvre d'une politique d'éducation, d'action culturelle, sportive et sociale.

Elle favorise la création d'associations locales auxquelles elle propose ses services (assurance, affiliation et comptabilité). Elle regroupe les associations laïques d'éducation populaire qui sont au nombre de 455, représentant 35 072 adhérents.

La FAL dispose d'un secteur culturel qui agit auprès du jeune public pour permettre un accès à la culture à tous. Elle travaille en accompagnant ces associations dans leurs projets culturels et également avec le public scolaire et les centres de loisirs.

Budget de l'association :	3 036 278 €
Subvention attribuée en 2018 :	19 000 € (DE+DAVA)
Subvention demandée :	17 000 €
Subvention proposée :	17 000 €

AMICALE LAIQUE LA GLACIERE – JEAN BUTEZ :

Cette association de quartier a une vocation culturelle et sportive. Elle organise une vingtaine d'activités pour les adultes (gym, randonnée, guitare, yoga, artisanat, jeux, chorale, danse, dessin,...etc.) et cinq pour les enfants (tennis de table, guitare, théâtre, danse et échecs).

Elle assure le lien social entre l'école, les enseignants, les parents d'élèves et les habitants et propose différentes manifestations (brocante, spectacle de théâtre, randonnées familiales, fête de l'école,...).

Budget de l'association :	79 123 €
Subvention attribuée en 2018 :	30 122 € (DE+DAVA)
Subvention demandée :	16 690 €
Subvention proposée :	16 690 €

MILLE CLUB GALAXIE –FONTGIEVE :

Cette association a pour objet de mettre à la disposition de ses adhérents différents moyens d'actions permettant le développement d'activités éducatives, sociales, sportives culturelles et récréatives.

Pour cela elle propose des activités diverses (gym, ping-pong, yoga, danses, sophrologie, anglais, guitare, dessin,...etc.) qui sont en constante évolution depuis 30 ans. Une journée porte-ouverte est organisée chaque année.

Budget de l'association :	123 977 €
Subvention attribuée en 2018 :	12 150 €
Subvention demandée :	11 350 €
Subvention proposée :	11 350 €

OS CAMPONESES MINHOTOS - CASA DE PORTUGAL (LES CAMPAGNARDS DU MINHO – MAISON DU PORTUGAL) ASSOCIATION FOLKLORIQUE, CULTURELLE, ARTISTIQUE, SPORTIVE ET DE LOISIRS :

Fondée en 1980, cette association a pour objectif de perpétuer les coutumes et traditions portugaises dans notre ville, autour d'actions et d'évènements spécifiques. Elle a pour cela noué des liens avec des associations portugaises du monde entier, organisé des expositions et des voyages et constitué un groupe folklorique.

C'est dans cet esprit qu'elle organise la Fête de la Saint-Jean, évènement qui se décline sous forme d'un défilé de groupes folkloriques, de spectacles divers et d'un concert proposé par des artistes portugais.

Budget de l'association :	75 250 €
Subvention attribuée en 2018 :	10 000 €
Subvention demandée :	10 000 €
Subvention proposée :	10 000 €

FOYER DE JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE AMICALE LAIQUE DE CHANTERANNE :

L'association propose des activités éducatives, sociales, récréatives et sportives sous forme d'ateliers (peinture sur soie, couture, musique, arts plastiques, poterie, randonnées, sorties VTT,...) dont les adhésions sont accessibles à tous.

Budget de l'association :	21038 €
Subvention attribuée en 2018 :	4 250 €
Subvention demandée :	4 250 €
Subvention proposée :	4 250 €

LA GAUTHIERE CULTURE ET LOISIRS :

Implantée dans un secteur classé quartier prioritaire, cette association propose des activités culturelles, sportives et de loisirs pour les adultes (gymnastique, yoga, randonnée, artisanat, informatique, guitare,...) mais aussi pour les enfants (baby gym, théâtre, guitare,...).
Elle travaille en collaboration avec l'école Charles Perrault et ses activités sont réservées aux parents et élèves de l'école (ludothèque, après-midi culturels, arts plastiques, culture scolaire à partager,...).

Budget de l'association :	54 379 €
Subvention attribuée en 2018 :	11 750 €
Subvention demandée :	11 750 €
Subvention proposée :	11 750 €

AMILCLUB CROIX DE NEYRAT :

L'association a pour objet de mettre à disposition de tous les habitants des activités éducatives et récréatives contribuant à la formation physique, civique, économique et sociale des participants.

Pour cela une quinzaine d'ateliers fonctionnent autour d'activités diverses : cartes, couture, dessin, danse, judo, tennis, natation,...
Par ailleurs, elle organise non seulement différentes formes de sorties randonnées selon la période de l'année mais aussi des manifestations comme l'Amilpattes (randonnée proposant plusieurs parcours) mobilisant chaque année plus de 350 participants.

Budget de l'association :	51 010 €
Subvention attribuée en 2018 :	11 600 € (DSL+Contrat de Ville+DAVA)
Subvention demandée :	7 100 €
Subvention proposée :	7 100 €

ASSOCIATION JEANNE D'ARC

Cette association a pour objet de proposer à tous des actions en vue de promouvoir, soutenir et développer l'éducation et la formation physique et culturelle.

Elle propose différentes activités : arts plastiques, chiffres et lettres, randonnées, gymnastique, yoga, tai chi chuan, tir à l'arc.
Elle participe également, en lien avec le CCAS, à des projets pour les seniors résidents dans un EHPAD ou à leur domicile.

Budget de l'association :	15 773 €
Subvention attribuée en 2018 :	3 500 € (DSL+DAVA)
Subvention demandée :	2 000 €
Subvention proposée :	2 000 €

COMITE DEPARTEMENTAL DU PRIX DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION :

Cette association mène une action d'intérêt civique auprès des jeunes en les informant sur cette période tragique de notre histoire et en les amenant à réfléchir sur le respect des Droits de l'Homme, en particulier la Liberté.

Pour cela, le Comité, en partenariat avec l'Éducation Nationale, attribue des prix à des élèves concourants sur des critères alliant la qualité du travail effectué mais aussi leur implication et celle de leur établissement scolaire. Il organise également des voyages, d'un ou deux jours, pour les élèves ayant participé au concours, sur un lieu de mémoire de la Résistance et/ou de la Déportation.

Budget de l'association :	12 900 €
Subvention attribuée en 2018 :	1 530 €
Subvention demandée :	1 530 €
Subvention proposée :	1 530 €

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 DEC. 2018

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Philippe BOHELAY